

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal - Séance du 20 février 2014

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 58 membres

Mesdames ROHFRIETSCH Anne-Marie, TARDIVAUD Françoise, FIACRE Gabrielle, JACOB Chantal, HOEFFEL Dominique, CLAUSS Anne-Raphaële, PANTER Angèle, ZEISSLOFF Corinne, GARNIER Françoise, ENSMINGER Gabrielle, FRIEDRICH Marie-Odile, PEREZ Madeleine, GEIGER Nathalie.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Joseph, BOHR Freddy, KRENCKER Denis, UNTERSTOCK Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, KREMER Jean-Marie, LUTTMANN Pierre, VIERLING Martin, MUNCH Jean-René, JUNG Claude, HERRMANN Marc, KLEIN Bernard, STOLL Armand, ROHNER Daniel, HABER Alain, RUCH Jean-Jacques, URBAN René, VIOLA Gilbert, KAISER Lucien, GROSSKOST Alain, GRUBER Daniel, EXINGER Alfred, GINSZ Luc, BURGER Etienne, PIERRE Jean-Louis, GANGLOFF Jean-Charles, RIEDINGER Jean-Pascal, MEHN Jean-Pierre, JACOB André, WASERMAN Sylvain, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, LEITZ Bernard, STERN Michel, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu, SAUMON Richard, REYSZ Jean-Michel, HOENEN Claude, NONNENMACHER Jean-Jacques, WENDLING Jean-Luc, ESSLINGER Bernard.

Membres absents excusés : 3 membres

Messieurs WURTZ André, LIBERT Christian, MICHEL Roland.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2014.

2. Comptes administratifs – Année 2013

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les différents comptes administratifs de l'année 2013 qui s'établissent comme ci-après :

▪ **Budget Principal**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	12 257 110,05 €	1 566 139,75 €
Dépenses	7 344 150,83 €	2 947 353,89 €
Excédent / Déficit	4 912 959,22 €	- 1 381 214,14 €
Excédent global de clôture		3 531 745,08 €

▪ **Budget annexe des Déchets Ménagers**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 245 809,54 €	985 607,07 €
Dépenses	2 538 072,98 €	574 826,29 €
Excédent / Déficit	707 736,56 €	410 780,78 €
Excédent global de clôture	1 118 517,34 €	

▪ **Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	344 847,95 €	18 892,52 €
Dépenses	333 924,08 €	0,00 €
Excédent / Déficit	10 923,87 €	18 892,52 €
Excédent global de clôture	29 816,39 €	

Sous la présidence de Monsieur Sylvain WASERMAN, 1^{er} Vice-Président, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** les Comptes Administratifs ainsi présentés.

3. Compte de gestion 2013

Le Conseil Communautaire, vu la concordance de la comptabilité de la Communauté de Communes du Kochersberg avec celle de la Trésorerie de Truchtersheim, **adopte à l'unanimité** les Comptes de Gestion de l'année 2013 des différents budgets.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2013

Monsieur le Président **propose d'affecter** les résultats de l'année 2013 des différents comptes administratifs comme suit :

▪ **Budget Principal**

Excédent de fonctionnement	Affectation	
4 912 959,22 €	Cpte 002 – Résultat de fonctionnement reporté	3 531 745,08 €
	Cpte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	1 381 214,14 €

Déficit d'investissement	Affectation	
1 381 214,14 €	Cpte 001 – Résultat d'investissement reporté	1 381 214,14 €

▪ **Budget annexe des Déchets Ménagers**

Excédent de fonctionnement	Affectation	
707 736,56 €	Cpte 002 - Résultat de fonctionnement reporté	707 736,56 €

Excédent d'investissement	Affectation	
410 780,78 €	Cpte 001 – Résultat d'investissement reporté	410 780,78 €

▪ **Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg**

Excédent de fonctionnement	Affectation	
10 923,87 €	Cpte 002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 923,87 €

Excédent d'investissement	Affectation	
18 892,52 €	Cpte 001 – Résultat d'investissement reporté	18 892,52 €

5. Budget primitif – Année 2014

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire un projet de budget primitif pour l'année 2014. Ce projet concerne le budget principal et les budgets annexes (Déchets ménagers et Ecole de musique).

▪ **Budget Principal**

Monsieur le Président présente chapitre par chapitre les propositions se rapportant à **la section de fonctionnement qui s'équilibre à 12 694 656,59 €.**

Malgré des recettes stables (fiscalité stable, dotations en baisse) et des dépenses en très légère augmentation (+ 2,02%), le projet de budget permet de dégager un **virement à l'investissement de 5 040 000,00 €.**

Le Président présente ensuite **la section d'investissement qui s'équilibre à 12 639 567,55 €.**

Les principaux investissements de l'année seront constitués essentiellement par le projet de complexe sportif judo-basket qui doit être construit à Furdenheim (3 500 000 €) et par la construction du second gymnase du collège à Pfulgriesheim (1 906 000 €, voirie comprise). Il est également prévu de construire un atelier technique intercommunal pour les besoins des services techniques de la communauté de communes.

Le financement de l'ensemble des dépenses pourra être assuré sans augmentation des taux d'impôts locaux. Aussi, le Président propose de fixer les taux des 4 taxes locales pour l'année 2014 comme suit :

- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 23,00%
- Taxe d'Habitation : 13,22%
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 4,00%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 11,60%

Compte tenu des bases fiscales prévisionnelles, le produit fiscal attendu des 4 taxes locales est ainsi de 6 270 000,00 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** le projet de budget primitif 2014 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il **décide également de fixer** les taux des 4 taxes locales comme indiqués ci-dessus.

▪ **Budget annexe des Déchets Ménagers**

La proposition de budget primitif 2014 pour le service des déchets ménagers s'établit comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre à 3 267 236,56 €
- La section d'investissement s'équilibre à 762 780,78 €

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** le projet de budget primitif 2014 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

▪ **Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg**

La proposition de budget primitif 2014 pour le service de l'Ecole de Musique s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 382 423,87 €
- La section d'investissement s'équilibre à 26 592,52 €

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** le projet de budget primitif 2014 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

6. Exécution du budget primitif 2014

Après avoir adopté les budgets primitifs de l'année 2014 (budget principal et budgets annexes), le Conseil Communautaire **charge** le Président de l'exécution des budgets en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et **autorise à passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre.

7. Subventions

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide d'attribuer** les subventions suivantes :

Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
Crèche Au Pays des Lutins	27 000,00
Crèche La Clé des Champs	60 000,00
Relais Assistants Maternels "Premier Pas" (ALEF)	62 400,00
ALSH de Berstett (ALEF)	81 733,55
ALSH de Dingsheim (ALEF)	82 327,61
ALSH de Kienheim (ALEF)	32 492,60
ALSH de Kuttolsheim (ALEF)	30 171,70
ALSH de Truchtersheim (ALEF)	74 686,77
ALSH filière bilingue (ALEF)	35 534,65
ALSH de Wiwersheim (ALEF)	79 885,30
Cantine de Pfettisheim (ALEF)	7 277,99
Cantine de Pfulgriesheim (ALEF)	1 475,00
Cantine de Schnersheim (ALEF)	1 475,00
Cantine de Willgottheim (ALEF)	6 372,35
ALSH de Stutzheim-Offenheim	82 707,20
ABRAPA	8 000,00
Coopérative du collège de Pfulgriesheim	2 260,00
Coopérative du collège de Truchtersheim	2 888,00
Mathématiques sans frontières	610,00
Association des Amis de l'Ecole de Musique du Kochersberg (Festival de musique)	20 000,00
Ecole de Danse populaire alsacienne	4 000,00
Ecole de Musique Trois Chapelles	4 200,00
Association En'Ackor	1 000,00
Bibliothèque de Berstett	250,00
Bibliothèque de Dingsheim	250,00
Bibliothèque de Kuttolsheim	250,00
Club Vosgien du Kochersberg	500,00
Association Quatz'Trotters : Trail du Kochersberg	750,00
Association 4L Aix'Expérience	200,00
Association 4L pour 2M	200,00

8. Attribution de compensation

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer à 1.138.201,00 € l'enveloppe globale d'attribution de compensation destinée aux communes membres.
- Cette attribution se répartit comme suit :

COMMUNES	Montant de l'Attribution de compensation
BERSTETT	21 801,00 €
DINGSHEIM	56 370,00 €
DOSENHEIM/KOCHERSBERG	11 631,00 €
DURNINGEN	9 334,00 €
FESSENHEIM LE BAS	2 891,00 €
FURDENHEIM	65 813,00 €
GOUGENHEIM	9 204,00 €
GRIESHEIM/SOUFFEL	52 716,00 €
HANDSCHUHEIM	19 126,00 €
HURTIGHEIM	25 766,00 €
ITTENHEIM	179 097,00 €
KIENHEIM	6 847,00 €
KUTTOLSHEIM	45 059,00 €
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	33 158,00 €
PFETTISHEIM	12 825,00 €
PFULGRIESHEIM	67 827,00 €
QUATZENHEIM	46 510,00 €
ROHR	14 435,00 €
SCHNERSHEIM	35 558,00 €
STUTZHEIM-OFFENHEIM	71 483,00 €
TRUCHTERSHEIM	234 161,00 €
WILLGOTTHEIM	82 704,00 €
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	1 135,00 €
WIWERSHEIM	32 750,00 €
TOTAL	1 138 201,00 €

10. Etat du personnel au 1^{er} janvier 2014

Monsieur le Président présente l'état du personnel de la Communauté de Communes du Kochersberg au 1^{er} janvier 2014. Les membres du Conseil Communautaire **adoptent à l'unanimité**, le tableau des effectifs comme suit :

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet
<u>Filière administrative</u>				
Attaché	A	<u>8</u> 4	<u>8</u> 4	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	
<u>Filière technique</u>				
Ingénieur	A	<u>6</u> 1	<u>6</u> 1	<u>1</u>
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	3	3	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	2	
<u>Filière animation</u>				
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	<u>1</u> 1	<u>1</u> 1	
<u>Filière culturelle</u>				
Bibliothécaire	A	<u>9</u> 1	<u>9</u> 1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	B	3	3	
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	4	4	
TOTAL GENERAL		24	24	1

ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps partiel
<u>Filière administrative</u>				
Attaché principal 2 ^{ème} classe	A	<u>2</u> 1	<u>2</u> 1	
Attaché	A	1	1	
<u>Filière technique</u>				
Agent de maîtrise	C	<u>2</u> 1	<u>2</u> 1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	
<u>Filière culturelle</u>				
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	<u>26</u> 26	<u>26</u> 26	<u>26</u> 26
TOTAL GENERAL		30	30	26

ETAT DU PERSONNEL EN CONTRATS DE DROIT PRIVE

Emplois	Contrat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
<u>Service technique</u>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Agent d'entretien	CAE-CUI	1	1	35/35 ^{ème}
Ouvrier technique	CAE-CUI	1	1	35/35 ^{ème}
TOTAL GENERAL		2	2	

11. Création d'une voirie d'accès au gymnase de Pfulgriesheim : avenant au marché de travaux

Dans le cadre des travaux de création d'une voirie d'accès au futur gymnase de Pfulgriesheim, Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de réaliser une longrine de soutènement non prévue par le marché initial. Le montant des travaux supplémentaires est de 2 555,00 € H.T.

Après délibération, le Conseil Communautaire **entérine** la réalisation de ces travaux supplémentaires et **autorise** le Président à **signer** l'avenant à intervenir.

12. Marché d'acquisition des collections du Réseau Ko'libris : intégration de la bibliothèque de Quatzenheim

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le marché d'acquisition des collections des bibliothèques et médiathèques du Réseau Ko'libris a été attribué par voie de procédure adaptée pour la période 2013-2015.

Conformément à l'article 21 du cahier des clauses particulières du marché « Acquisition de livres non scolaires et de documents audiovisuels et prestations de services associés pour les bibliothèques du Réseau Ko'libris de la Communauté de Communes du Kochersberg » n° FS2012-05 prévoyant la fusion entre les Communautés de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland qui a permis à une septième bibliothèque de se rattacher au réseau Ko'libris, cette intégration implique le vote d'un avenant.

Après délibération, le Conseil Communautaire **approuve** à l'unanimité l'avenant n°1 modifiant l'article 4 du cahier des clauses particulières en y ajoutant un 7^{ème} point de livraison, à savoir la bibliothèque de Quatzenheim, rue Principale à Quatzenheim ; les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

13. Marché de collecte et tri en porte-à-porte sur le territoire Ackerland : avenant

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que le contrat de collecte et tri des déchets ménagers du secteur Ackerland a été conclu avec un coût de tri des papiers-cartons-plastiques-emballages métalliques de 185 € HT / tonne.

Or, ce coût de traitement était basé sur une évaluation d'un taux de refus de tri plus élevé suite à la mise en œuvre de la redevance incitative à la levée. Il s'avère avec un peu de recul que ce taux de refus de tri est en réalité très en-deçà des prédictions, ce qui permet au prestataire de proposer un coût de tri nettement inférieur.

Ainsi, le titulaire du marché, en l'occurrence SITA ALSACE, propose de ramener le coût de tri des papiers-cartons-plastiques-emballages métalliques de 185 € HT / tonne à 150 € HT / tonne, soit une économie annuelle d'environ 10 000 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire **autorise** le Président à **signer** l'avenant à intervenir.

14. Contrats d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil que les contrats CAE-CUI des deux agents recrutés à l'automne dernier arrivent à échéance le 28 février 2014 et le 15 mars 2014.

Il propose de renouveler le contrat de Monsieur Sliman BOUSSALA dans les conditions suivantes :

- Aide de l'Etat et exonération de charges patronales à 90 % sur les 20 premières heures hebdomadaires,
- Pour une période de 1 an reconductible sur 6 mois, à partir du 16 mars 2014,
- Avec une durée hebdomadaire de service 35 heures,
- Dont la rémunération est fonction du Smic complété par une prime de fin d'année correspondant à un 13^{ème} mois.

Le second contrat CAE CUI n'étant pas renouvelé, Monsieur le Président propose de recruter un nouvel agent sous contrat aidé dans les conditions suivantes :

- Aide de l'Etat et exonération de charges patronales à 80 % minimum sur les 20 premières heures hebdomadaires,
- Pour une période de 6 mois reconductible sur 18 mois, à partir du 1^{er} mars 2014,
- Avec une durée hebdomadaire de service 35 heures,
- Dont la rémunération est fonction du Smic complété par une prime de fin d'année correspondant à un 13^{ème} mois.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **décide d'adopter** la proposition du Président et **d'autoriser** la mise en œuvre des deux contrats d'accompagnement dans l'emploi à temps plein qui assureront des missions d'entretien et de maintenance au sein de l'équipe technique de la communauté de communes. Le Président **est autorisé** à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

15. Gratification dans le cadre d'un stage

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la communauté de communes accueille un stagiaire au sein de ses services :

- Anissa BOUHASSOUN, étudiante en master 1 « aménagement, urbanisme et développement des territoires » à l'Université de Strasbourg, en charge de la réflexion liée à la compétence tourisme pendant 4 mois.

Compte tenu des travaux qui seront effectués par la stagiaire et conformément à la réglementation en vigueur en la matière, le Président propose de lui allouer une gratification. Le montant de cette gratification est égal au produit de 12,5 % du plafond horaire défini en application de l'article L 241-3 du Code de la Sécurité Sociale et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré.

Après délibération, le Conseil **décide de verser** à Anissa BOUHASSOUN une gratification comme indiquée ci-dessus et **autorise** le remboursement des éventuels frais de déplacement occasionnés par ces stages.

Le Président,
Justin VOGEL